



ECOFI IA RESPONSABLE C

Actions de pays de la zone euro

Indicateurs clés (au 30/09/2021)¹

Exposition actions (%)	-0.07	98,17
Volatilité OPC (%) [*]	-0.49	14,27
Volatilité indice (%) [*]	-0.48	14,56
Bêta	-0.00	0,93
Ratio de Sharpe	-0.32	1,93

* 52 Semaines

Exposition devises (%)	+0.00	0
SCR OPC (%) ²	-1.49	44,98
Nombre de lignes	-1	41
Note ESG (/10)	+0.26	7,79

Reporting mensuel - Septembre 2021

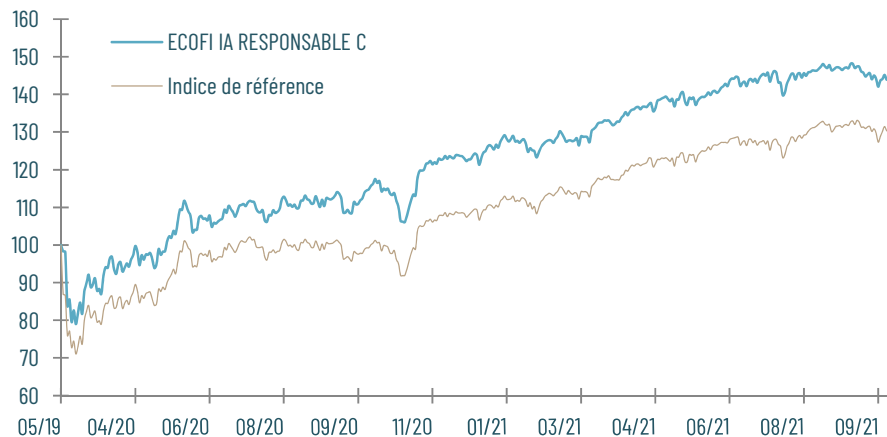
Actif net (en millions)	16,46 EUR
Valeur liquidative	140,52 EUR
Performance mois	-4,38%
Performance YTD	+12,07%



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 17/05/2019 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
ECOFI IA RESPONSABLE C	Performance	- 4,38	- 1,80	4,51	26,69
	Volatilité				14,27
Indice de référence	Performance	- 3,38	0,61	6,42	30,51
	Volatilité				14,56
Ecart/indice		- 1,00	- 2,41	- 1,91	- 3,83

Performances calendaires

en %		YTD
ECOFI IA RESPONSABLE C	Performance	12,07
Indice de référence	Performance	15,93
Ecart/indice		- 3,87



Fonds actions ISR zone Euro qui associe l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance avec l'intelligence artificielle

Objectif de gestion

Ce FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée et selon une approche ISR, une performance supérieure à celle de l'Euro Stoxx nette de frais de gestion.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	----------	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque action, de taux, crédit, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, de modèle.



Prix & Récompenses



European Funds Trophy 2019
Meilleure société de gestion française catégorie «26-40 fonds notés»



Advestis
Label Fintech Innovante de Finance Innovation 2016

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FCP, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCP. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FCP.

Commentaire de gestion

- ▶ Le fonds a reculé de -4,30% en septembre 2021, sous-performant l'indice de -92 points de base par rapport à son indice de référence Euro Stoxx. La stratégie reste surpondérée dans l'immobilier et les communications et sous-pondérée dans les biens de consommation.
- ▶ Le secteur financier a contribué positivement, à l'image de AEGON NV (+6,51%) qui a été la meilleure performance du portefeuille.
- ▶ Le portefeuille n'a pas connu de controverses critiques.
- ▶ Au cours du mois de septembre 2021, 40 émetteurs européens, dont 17 émetteurs de l'Eurostoxx 300 ont un niveau de controverse de 4, et 3 émetteurs : Porsche Automobile Holding, Volkswagen, Sanofi, Bayer et Atlantia ont eu un développement sur des controverses ayant un score de sévérité de 4. Pour ces entités, il s'est agi de mises à jour de controverses existantes. Cependant, ces émetteurs n'étaient pas présents dans le portefeuille.
- ▶ Le score moyen de controverse pour le portefeuille était de 2,02 (sur une échelle de sévérité de 0 à 5) contre 2,9 pour l'indice.

Portefeuille (Source : Ecofi)

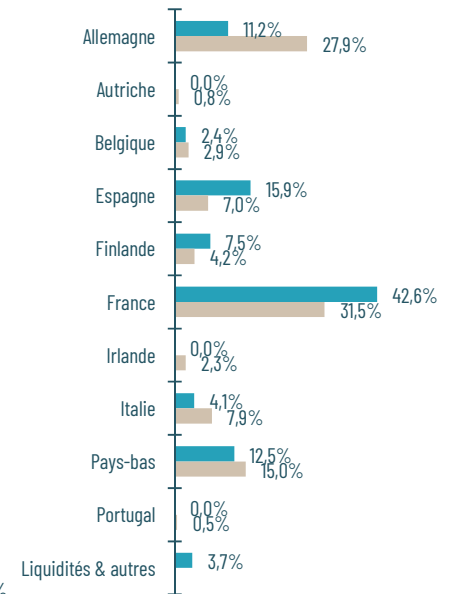
Principales lignes en portefeuille

INDITEX	3,16%
ACCOR	2,97%
AXA	2,81%
UBISOFT ENTERTAINMENT	2,76%
BOUYGUES	2,75%
EDENRED	2,73%
WORLDLINE SA	2,70%
ALTEN	2,69%
ORION B	2,68%
KERING	2,67%

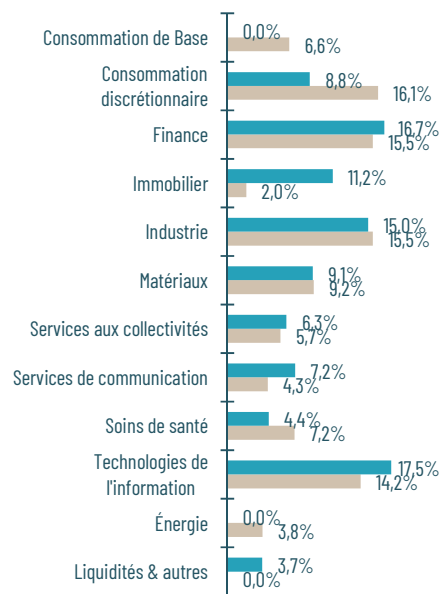
Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements
POSTE ITALIANE SPA
AXA
TELEFONICA
FERROVIAL
Ventes / Allègements
ADIDAS NOM
NOKIAN RENKAAT
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA AG-REG
BELGACOM

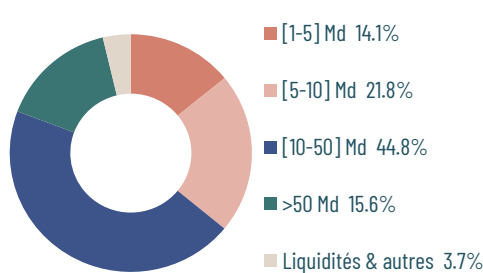
Répartition géographique



Répartition sectorielle



Répartition par capitalisation



Caractéristiques

Code ISIN : FR0013417565
Code Bloomberg : ECOFIAC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone euro
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 23/05/2019
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non

UCITS : Oui
Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : EURO STOXX DIVIDENDES REINVESTIS (CLOTURE)
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 1,6% de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : Néant
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :

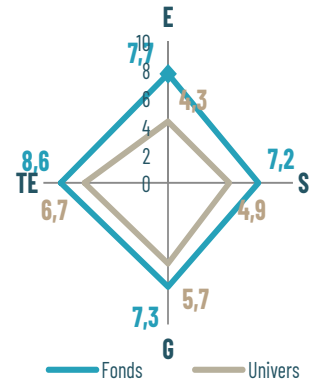
+33 (0) 1 44 88 39 24 @contact@ecofi.fr

Avertissement : Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FCP peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FCP qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ESG du fonds (/10)	7,79
Note ESG de l'univers (/10)	5,49

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
INDITEX	Consommation discrétionnaire	8,7	1	9,0	8,4	8,1	8,5	3	3,16%
ACCOR	Consommation discrétionnaire	7,9	1	7,5	7,5	8,5	8,0	2	2,97%
AXA	Finance	8	1	8,9	7,3	7,7	7,9	3	2,81%
UBISOFT ENTERTAINMENT	Services de communication	7,6	1	6,4	6,5	7,5	9,4	3	2,76%
BOUYGUES	Industrie	7,4	1	6,5	6,7	7,7	8,4	3	2,75%

Actualité ISR

Ecofi renforce son engagement pour le climat

Ecofi s'engage avec de nouveaux objectifs concrets pour réduire l'empreinte carbone de ses investissements, à travers 3 actions :

Exclusion totale des énergies fossiles au plus tard d'ici 2050 et des énergies non conventionnelles d'ici fin 2021 dès le premier euro. Sortie progressive des énergies conventionnelles, pétrole, gaz et charbon, avec une sortie totale au plus tard en 2050. Notamment, dès fin 2021, les entreprises dont l'activité est majoritairement axée sur l'extraction, la production et le raffinage/transport de pétrole seront exclues.

Intégration de l'intensité carbone dans notre Processus Impact ISR. D'ici fin 2021 l'intensité carbone de tous nos fonds ouverts devra être systématiquement inférieure à celle de l'univers. Le calcul de l'intensité carbone intégré désormais les émissions scope 3.

Création d'un fonds ouvert aligné sur la trajectoire 2 degrés. Epargne Ethique Actions, le premier fonds ISR d'Ecofi créé en 2000, sera transformé d'ici fin 2021 pour que la totalité de son actif soit alignée sur la trajectoire 1,5 degré.

Repère

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

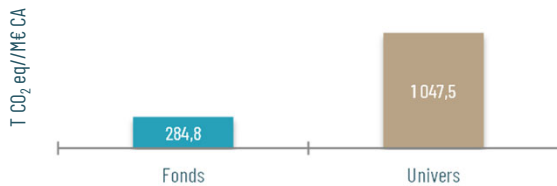
- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

► Empreinte carbone du portefeuille :

2435 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 92%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

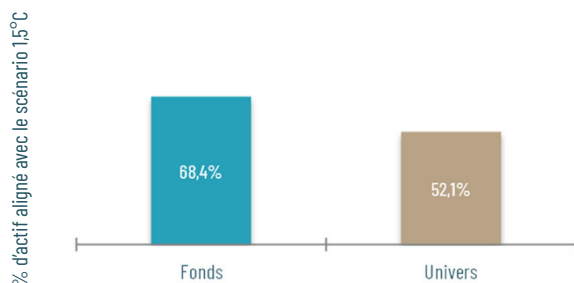
L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 89%

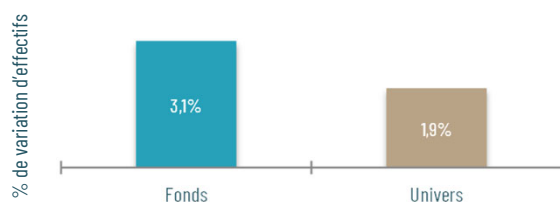
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

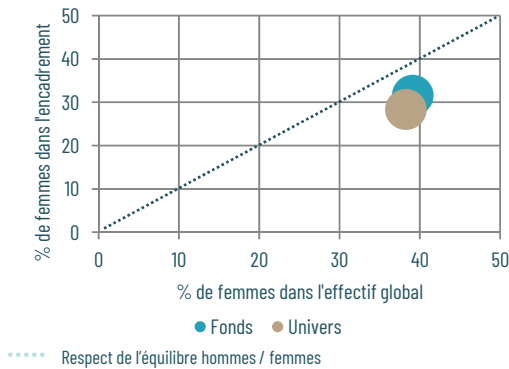
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 91% / 70%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

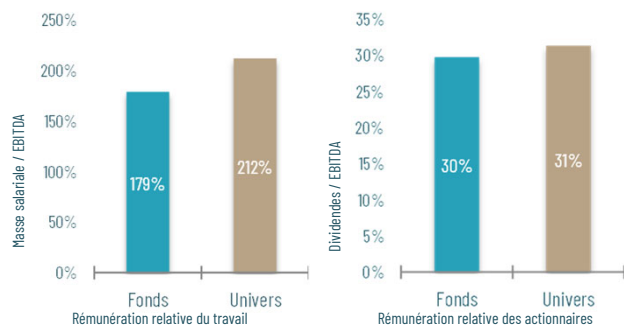
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 74%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

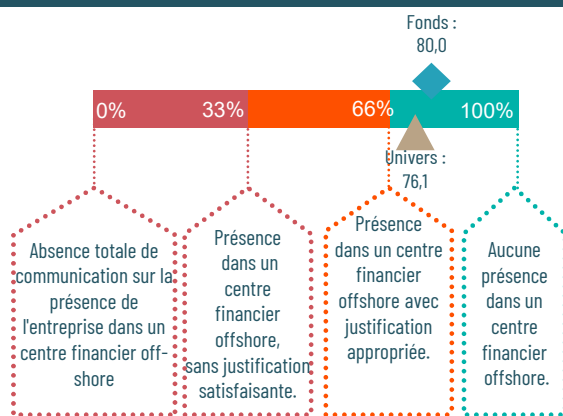
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FCP peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FCP qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.